



L'édito du président

Une association : qu'est-ce que c'est, à quoi ça sert ?

Questions cruciales qui se posent chaque année au moment de renouveler notre cotisation. « Groupement de personnes réunies dans un dessein commun », nous dit le Larousse. Groupement non lucratif au sens de la Loi de 1er juillet 1901. Ceci posé, nous ne sommes pas plus avancés quant à l'intérêt d'adhérer à un tel groupement. Et si justement, comme le suggère cette appellation, le principal intérêt n'était pas de créer du lien ?

Dans le cas précis de l'APPSD, c'est une nécessité qu'a dû ressentir Colette Talmon dès que le port de plaisance a été créé il y a 37 ans de cela. Nécessité basée sur le besoin de cohésion entre plaisanciers dans le but de s'exprimer d'une seule voix lorsqu'il s'agit de dialoguer avec les gestionnaires du port, nos interlocuteurs privilégiés. Nécessité également pour instaurer des échanges entre plaisanciers : échanges d'idées, d'informations, de conseils, voire de matériel ou d'équipements.

C'est dans cet esprit que les huit membres du conseil d'administration ont repris le flambeau et s'efforcent d'en entretenir la lueur... et la chaleur !

Leurs efforts seraient vains, toutefois, sans l'assistance et le soutien des bénévoles. Sans la participation de tous les adhérents dont le nombre et la fidélité sont un précieux encouragement à poursuivre leurs actions.

Porté à la présidence à la suite de Bernard Barbier en fonction depuis 17 ans et qui reste président d'honneur, soutenu par l'assistance de Gilles, qui cumule les fonctions de vice-président et de secrétaire ainsi que par tous les membres du CA, je mesure l'ampleur de la tâche et la confiance qui m'a été accordée. Mais grâce à vous toutes et tous, je sais que notre association, contre vents et marées, continuera à vivre et prospérer.

Ce bulletin est un des liens qui nous unissent. Vous le dégusterez avec d'autant plus de plaisir qu'il s'est fait attendre. Bonne lecture et à bientôt

Dominique Ben



Conseil portuaire du 23 octobre 2025

Le Conseil Portuaire se tient deux fois par an sous la présidence de Monsieur le maire de la commune.

Bien que son rôle soit purement consultatif, ce Conseil est toujours un point fort, pour ne pas dire un point chaud. Il représente en effet une des seules occasions pour les plaisanciers - qui sont tout de même la raison d'être d'un port de plaisance - de faire valoir leur point de vue. Ne parlons pas de revendications, ils n'en ont ni la volonté ni le pouvoir. Ils déplorent par contre d'être confrontés à des décisions dont les tenants et aboutissants leur échappent trop souvent, faute d'informations. Doivent-ils pour autant s'en remettre aveuglément aux autorités et gestionnaires en charge des affaires portuaires ? Il s'agit, soulignons-le, de fonds auxquels ils participent largement, et les règles de la démocratie ne s'arrêtent nullement au bord d'un bassin. Le moindre de leur droit est celui d'obtenir des explications aussi claires que complètes. Leurs représentants ne se privent pas de les demander.

Le compte-rendu officiel a été publié le 1^{er} décembre dernier, vous le trouverez sur notre site internet. Un compte-rendu succinct et plus personnalisé avait été établi précédemment en collaboration avec Jean Piveteau. Il reprenait les points de l'ordre du jour qui nous avaient paru susceptibles d'appeler les interrogations les plus légitimes. Vous le trouverez ci-dessous. A vous de juger de la pertinence des réponses obtenues.

Etaient présents aux fins de représenter les plaisanciers : MM. Jean Piveteau, Jean-François Tournade et Pierre Malahar pour le CLUPP ; Jean-Jacques Artaud pour l'APA ; Dominique Ben et Jean-Paul Rabouan pour l'APPSD.

Approbation du Compte rendu du CP du 21 mars 2025 : vote négatif par J. Piveteau et D. Ben, justifié par l'absence de prise en compte des demandes de modification formulées sous forme écrite et adressées par Jean Piveteau. Pas d'autre vote négatif. Le CR est donc adopté.



Autres points de l'ordre du jour, développés dans la note de synthèse :

Rénovation du parking sud : le projet est encore à l'étude ; aucune indication à ce stade des coûts estimés. Vote négatif de J. Piveteau. Aucune autre réaction négative. Un complément d'informations est demandé pour pouvoir se prononcer.

Possibilité d'installer des docks flottants sur demande : un seul avis favorable, exprimé par J. Piveteau ; les autorités, sur avis de la commission « port », sont contre et présentent leurs arguments. Ceux-ci ne nous ont pas convaincus. Nous demandons un délai pour les examiner calmement et faire valoir les arguments favorables. Une

étude auprès des ports ayant adopté ce système nous paraît souhaitable.

Procédure « certification Ports Propres » : demande d'explications par D. Ben et J. Piveteau. Selon M. le maire, cette certification est indispensable pour obtenir des subventions. M. Mouclier met en avant l'utilité de mesures pour limiter la pollution des eaux du port, celle-ci ayant un impact sur le coût de l'évacuation des boues lors des opérations de dragage. J. Piveteau récuse ces arguments et émet le seul avis négatif.

Ponton Carburants : J. Piveteau demande à consulter le constructeur du port sur l'état de la passerelle. M. Mouclier affirme que l'état de la passerelle est catastrophique. M. le maire assure qu'il n'est pas question d'évincer le magasin Leclerc avec les nouvelles procédures proposées mais de se mettre en conformité avec la loi. Celle-ci exige la mise en concurrence de différents prestataires. Une première réunion avec ceux-ci a été annulée suite à défection des dirigeants de Leclerc (et non désistement comme écrit de façon ambiguë dans la note de synthèse). La prochaine réunion aura lieu dans quelques jours. Nous demandons à être informés de sa teneur. (sans effet à la date du présent CR)

J. Piveteau, D. Ben et J-J. Artaud ont demandé des explications complémentaires. Aucun avis négatif par ailleurs.

Nous avons contesté la primauté des avis de la commission « port » sur les nôtres et leur publication dans la note de synthèse : cela nous donne la fâcheuse impression que les décisions sont déjà prises avant même que notre avis soit demandé. Ceci

pose la question de l'utilité de ce Conseil Portuaire, déjà posée par Bernard Barbier en son temps. Il nous semble par ailleurs indispensable, si notre avis est réellement requis, que des éléments plus complets nous soient communiqués. Ce n'est pas le cas de tous les sujets. Exemple pour l'aire de dépotage : « le scénario 2 a été retenu ». Mais quels sont les autres scénarios ? M. Mouclier reconnaît qu'il y a eu défaillance et que cela ne se reproduira plus. Dont acte.

Dominique Ben

Lexique :

- **APA** : Amicale des Pêcheurs d'Antioche
- **APPSD** : Association des Plaisanciers du port de Saint Denis
- **CLUPP** : Comité Local des Usagers Permanents de la Plaisance



La Frégate Napoléon de Eglise de St Denis d'Oléron



C'est une maquette d'origine militaire, qui a été créée au 18^e siècle : celle d'un trois-mâts, avec trois batteries de canons de sabord. Elle est en bois peint avec une coque creuse.

Longue de 1m30, elle est ornée, à la proue, d'un buste de femme, nez et poitrine en avant, de 50 canons répartis également sur les deux flancs : 18 à la batterie basse, 18 à la batterie haute et 14 sur le pont supérieur.

Sa mâture est-elle d'un trois-mâts carré. (1)

A la poupe, on peut lire le nom du bâtiment : « NAPOLEON »

La maquette est l'œuvre d'un paroissien de Saint-Denis, certainement admirateur de Napoléon et offerte en ex -voto. (2)

Elle a été classée monument historique en 1958, et restaurée la première fois par un amateur. La poupe originale a été modifiée par un arrondi en carton peint.

La maquette a bien failli disparaître. Les moisissures attaquaient les cordages et les mâts. Elle trouva refuge à la mairie, avant d'être restaurée par Pierre Clion, un professionnel habilité de la Rochelle qui l'a reconstruite en 1975-1976 à l'identique de la frégate d'origine, puis de revenir dans l'église de Saint-Denis, protégée par une cage en verre

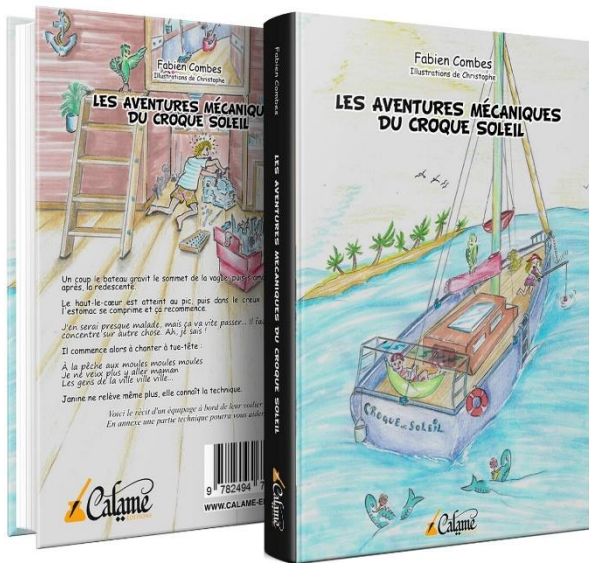


(1) navire à voiles pourvu de trois mâts dont tous les mâts sont grésés en voiles carrées

(2) à la suite de quel vœu, exaucé ou pas ? Des recherches ultérieures pourraient le déterminer. Avis aux amateurs !

Lucie Jolly

LES AVENTURES DE CROQUE SOLEIL



L'APPSD a la chance et l'avantage de compter parmi ses membres un mécanicien naval expérimenté. Son nom : Fabien Combes. Installé depuis peu à Saint-Denis, il y a créé et installé son entreprise : « Mécanique à Bord ».

Entretien, réparation, mais aussi formation. Il vient de publier un livre – Les aventures mécaniques du Croque Soleil - qui déjà remporte un certain succès.

Nous avons rencontré son auteur pour un petit jeu de questions-réponses.

DB : Bonjour Fabien. Joindre mécanique et écriture dans une même activité, ce n'est pas banal. Par quel itinéraire en es-tu venu là, et tout d'abord, quelle est ta formation ?

FC : un BTS, un bac pro, spécialité diéséliste et hydraulique. Le démon de l'écriture est arrivé plus tard, mais c'est une même passion pour la mer et la navigation qui sous-tend tout cela.

DB : et pour la voile ?

FC : plutôt autodidacte. Mon initiation s'est faite sur ma première acquisition : un Vaurien (la version résine, tout de même).

DB : alors dis-nous comment à 33 ans on passe de la clef à molette au porte-plume.

FC : c'est grâce à la revue « Bateaux » qui m'a contacté pour rédiger des articles sur la mécanique navale. L'idée du livre est venue un peu plus tard, je voulais aller plus en profondeur dans la complexité de cet univers qu'est la navigation de plaisance. C'est tout l'intérêt d'une fiction. On peut développer davantage que sur un papier d'une ou deux pages et cela met le lecteur directement en immersion dans les réalités du terrain telles que le mal de mer, l'odeur du gasoil...

DB : parle-nous du sujet de ton livre.

FC : il met en scène deux personnages, Georges et Janine, qui naviguent en couple à bord de leur bateau, le Croque Soleil, et à qui arrivent toutes sortes de mésaventures dont ils se sortent heureusement assez bien.

DB : grâce notamment à leurs compétences dans le domaine de la mécanique. Des compétences qui sont les tiennes et que visiblement, tu aimes partager.

FC : c'est aussi mon autre passion, à l'origine de mon projet initial, qui était de former les plaisanciers à l'entretien de leur moteur et à la réparation des pannes courantes.

DB : comment s'organise cette formation, et à qui s'adresse-t-elle en particulier ?

FC : sur un à trois jours, selon l'équipage et son programme de navigation. Le temps nécessaire en tout cas pour acquérir une bonne connaissance de la mécanique à bord de son bateau. Cela permet de faire face aux principaux aléas qui peuvent se produire lorsqu'on s'aventure au loin. L'électricité à bord, un point important, voire vital dans certains cas, fait aussi partie de mes dadas.

DB : d'où te vient ce petit accent chantant ? Ne trahirait-t-il pas des racines méridionales ?

FC : en effet, je suis originaire du Sud-Ouest pyrénéen, côté atlantique bien sûr.

DB : tu vis maintenant sur ton bateau, un Odysée 29. Comment as-tu été accueilli à Saint-Denis, et comment se passe la cohabitation avec les autres chantiers navals, nos amis de chez Lumina et Escale Technique ?

FC : tout se passe bien. Il y a du travail pour tout le monde, et puis j'ai ma propre spécialité : les réparations en tête de mâts. Les autres chantiers ne proposant pas ces interventions-là, c'est une complémentarité qui fonctionne bien.

DB : voilà une compétence supplémentaire qui doit être appréciée. Avec toutes ces cordes à ton arc, il nous reste à te souhaiter un bon séjour dans le port de Saint-Denis, et de belles navigations à bord de ton bateau, qui s'appelle comment déjà ? Ah oui, « L'Écumoire » !

FC : et pour moi, son nom c'est aussi et surtout : « Le plus beau ».

DB : avec Fabien, derrière le sérieux du professionnel, l'humour n'est jamais loin, dans la vie comme dans son livre.

Propos recueillis par Dominique Ben

BROCANTE DU PORT 2025



La Brocante 2025, après des expériences peu concluantes le mercredi en 2023 et le dimanche en 2024, est revenue aux traditions avec une programmation le 2^{ème} samedi du mois d'août.

Cela nous a permis de bénéficier d'un nombre record d'exposants avec 57 participants

Le beau temps a permis d'attirer beaucoup de visiteurs à notre buvette où les hot-dogs ont été particulièrement appréciés

Rendez-vous à tous en 2026 .

QU'EST-CE-QUE LA TAEMUP ?



MINISTÈRE CHARGÉ DE LA MER ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La **Taxe Annuelle sur les Engins Maritimes à Usage Personnel** est la dénomination donnée depuis le 1^{er} janvier 2022, du droit annuel de francisation et de navigation (DAFN) et du droit annuel de passeport (DAP) qui étaient anciennement collectés par l'administration des douanes.

La mise en place d'une procédure simplifiée permet depuis janvier 2024 un paiement spontané en ligne. sur le portail : www.demarches-plaisance.gouv.fr

Qui est concerné par la TAEMUP ?

Elle concerne tout propriétaire, qui au 1^{er} janvier de l'année de taxation, possède un navire de plaisance répondant à l'une des caractéristiques suivantes :

- Navire de 7 mètres et plus
- Navire d'une longueur de coque inférieure à 7 mètres doté d'une motorisation égale ou supérieure à 22 chevaux administratifs
- Véhicule nautique à moteur (moto nautique, jet-ski, scooter des mers, etc.), dont la puissance des moteurs est égale ou supérieure à 90 kW.

Cette règle s'applique également lors d'un passage de navigation fluviale à maritime,

ou d'une navigation commerciale à plaisance.

Comment est-elle calculée ?

La TAEMUP son nom est le terme générique qui englobe le DAFN et le DAP. Le droit est calculé en fonction de la longueur de la coque du navire et de la puissance administrative de ses moteurs (Les 5 premiers cv sont exonérés). Les montants des droits sur la coque et sur les moteurs sont additionnés pour donner le montant de la taxe avant abattements et majorations.

Exemples :

1. Pour un navire de 6 mètres et d'une puissance installée de 28CV => Droit sur la coque : 0€ + Droit sur les moteurs : $(28 - 5^*) \times 44 = 1\ 012€ =$
Montant de la taxe : $0 + 1\ 012 = 1\ 012€$
2. Pour un navire de 13 mètres et d'une puissance installée de 15CV => Droit sur la coque : 458€+Droit sur les moteurs : $(15 - 5) \times 35 = 350€ =$
Montant de la taxe : $458 + 350 = 808€$

Concernant les véhicules nautiques à moteur (VNM) , comme motos nautiques et autres, le taux de taxation diffère selon la puissance du moteur :

- Jusqu'à 90 kW exclus, exonération ;
- De 90 kW à 159 kW : 3 € par kW ou fraction de kW, à partir du premier kW ;
- A partir de 160 kW : 4 € par kW ou fraction de kW, à partir du premier kW.

Exemple : Pour un VNM de 105 kW : $105 \times 3 = 315\text{€}$ =Montant de la taxe : 315€

Quels sont les motifs d'exonération du DAFN ?

Certains navires taxables peuvent, sous condition, bénéficier d'une exonération de DAFN :

- Les embarcations appartenant à des écoles de sports nautiques agréées par le ministre chargé des sports ;
- Les embarcations mues principalement par l'énergie humaine ;
- Les bateaux classés monuments historiques ;
- Les navires ayant obtenu le label bateau d'intérêt patrimonial.

L'abattement pour vétusté

Les navires et VNM construits avant le 1^{er} janvier 2008, font l'objet de la minoration suivante, déterminée en fonction de la date de construction :

- Avant le 1er janvier 1993 +> 80%
- Entre le 1er janvier 1993 et le 31 décembre 1997 +> 55%
- Entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 2007 +> 33%

Exception :

Les navires soumis à la taxe spéciale appliquée sur les moteurs ayant une puissance administrative égale ou supérieure à 100 chevaux administratifs ne bénéficient pas d'abattement pour vétusté.

Comment payer la TAEMUP ?

En 2024 si votre adresse mail était renseignée vous avez reçu une notice par courrier électronique intitulé « demarches-plaisance.gouv.fr Votre notice pour le paiement du DAFN ou DAP 2024 ». En l'absence d'adresse mail communiquée, vous avez reçu votre notice par courrier postal Dans tous les cas vous deviez vous acquitter de votre taxe avant le 31 mars 2024 (minuit)

Pour l'année 2025 il vous appartenait d'effectuer un paiement spontané avant la date limite sur le portail : www.demarches-plaisance.gouv.fr

Pour rappel :

Cette taxe doit être acquittée, spontanément, en ligne sur le le portail : www.demarches-plaisance.gouv.fr :

- Avant le 31 mars de l'année ;
- Ou lors du premier enregistrement de votre navire, avant le dernier jour du 2^{ème} mois suivant la date d'enregistrement.

Passé ce délai une majoration de 5 % du montant de la taxe, avec minimum de 60 €, sera appliquée. Un titre de perception sera alors adressé au redevable par la direction des finances publiques.

Attention : toute mutation de propriété, vente ou achat, doit être déclarée dans un délai d'un mois maximum auprès d'une Délégation à la Mer et au Littoral (DML) de votre choix.

www.mer.gouv.fr/coordonnees-des-services-plaisance-enregistrement-des-navires-permis-plaisance.

Le témoignage qui suit inaugure une rubrique que nous aimerions voir se pérenniser : celle des mésaventures maritimes qui se terminent bien (si, si, il y en a !). Il ne s'agit pas de dénoncer les erreurs de plaisanciers (qui parmi nous n'en commet pas un jour ou l'autre ?), mais de tirer les leçons de ces erreurs afin que ce genre d'expériences profite à chacun d'entre nous et nous incite à prendre les mesures adéquates pour les éviter.

Merci à notre premier contributeur qui a choisi par modestie de rester dans l'anonymat. Souhaitons qu'il soit suivi par beaucoup d'autres.

Histoire d'une sortie pêche en mer qui aurait pu mal tourner



Les faits se sont déroulés, il y a quelques années, devant le port de Saint-Denis d'Oléron.

Je suis propriétaire d'une petite vedette de pêche de loisir, un Merry-Fisher 695, équipé d'un moteur in-bord diesel. J'emmène quelques fois un ami, à la belle saison, pour pêcher les maquereaux et divers poissons.

Cet ami aime la pêche, ne sait pas nager, mais porte toujours son gilet gonflable.

Il n'a pas le permis bateau et n'a jamais manœuvré une embarcation nautique à moteur.

Pour ma part j'ai une longue expérience de la voile côtière puis hauturière depuis les années 70, ayant été propriétaire de voiliers successivement de 7 à 12 mètres. L'âge venant, c'est tout naturellement, comme beaucoup, que j'abandonne la voile pour la navigation à moteur.

Je sors très souvent seul à la pêche, ce qui est un élément important pour la suite.

Nous sommes au mois d'août, le temps est au beau. Le vent, à l'est en cours de nuit, passe au sud-est au lever du jour, 15 nœuds, puis faiblissant vers midi.

La marée est haute le matin, nous décidons de sortir vers 9 heures. Quelques bateaux nous accompagnent à la sortie du port.

Dans le chenal, le clapot se fait sentir et le bateau à la vitesse de 5 nœuds est chahuté en tangage.

Mon ami prépare sa canne à pêche dans le cockpit, moi je suis à la barre à l'intérieur. Arrivé entre la deuxième et la troisième bouée verte, je décide de quitter le chenal par la gauche et engage le pilote automatique.

Sortant dans le cockpit je m'aperçois que je n'ai pas relevé les pare-battages.

Je me hisse sur le passavant gauche pour faire le tour du bateau pour les relever en me tenant par la main droite à la main courante, une vague plus importante

déséquilibre le bateau et me projette à la mer.

Je remonte à la surface et voit le bateau s'éloigner, mon ami toujours en train de s'affairer au montage de sa ligne.

J'ai le réflexe de crier et je vois sa stupéfaction de me voir à l'eau.

Je nage tant bien que mal tout habillé mais le clapot m'asperge et « je bois la tasse ». Quelques voiliers sortent dans le chenal à quelques centaines de mètres mais personne ne m'aperçoit.

Après quelques minutes, je vois mon bateau revenir sur moi mais bien trop vite. Mon ami a repris la barre mais n'ayant d'autre expérience que de m'avoir vu faire, il a du mal à appréhender la vitesse et la maîtrise de l'erre du bateau. Je lui fais signe de ralentir.

Ma nage rapide pour rester en surface commence à m'essouffler.

Après deux autres tentatives, le bateau s'arrête à une vingtaine de mètres. Je lui demande de ne plus rien tenter et à la nage je rejoins le bateau et m'agrippe à la plate-forme arrière. Je lui demande de me sortir l'échelle de coupée. Il ne sait pas où elle est, Je lui fais signe : sous le caillebotis de la plate-forme.

Il me la déplie et, soulagé, je remonte dans le cockpit. L'affaire n'a pas duré plus d'une dizaine de minutes mais que le temps semble long quand on est passé par-dessus bord !

Ayant du rechange à bord, je reprends des vêtements secs. Mon ami me propose de

rentrer au port, je lui réponds à quoi bon, maintenant tout est bien qui finit bien et nous poursuivons notre sortie pêche.

Mon ami a eu une plus grande frayeur que moi car pour ma part cela s'est passé très vite et je n'ai pensé qu'à me sortir de ce mauvais pas.

De cette expérience, il faut tirer des enseignements :

1. toujours porter son gilet de sauvetage, si cela avait été le cas, j'aurais été plus à l'aise et rassuré, bien que l'on ne puisse pas nager avec un gilet gonflé ;
2. toujours faire un minimum de formation pour les personnes que l'on amène : pilotage et emplacement des engins de sécurité, en particulier la bouée de sauvetage qui était restée à l'intérieur du bateau ;
3. remonter les pare-battages au port, cela évite de prendre des risques en montant sur le pont à l'extérieur ;
4. ne pas mettre le pilote automatique quand on est seul et que l'on doit monter sur le pont. Sur ce point heureusement, mon pilote automatique était mécanique, mon ami a pu le contrer en prenant la barre car il ne savait pas comment l'arrêter. S'il avait été hydraulique, le bateau serait resté sur son cap sans possibilité de le reprendre par la barre avec la suite que l'on peut imaginer...

S.B



Association des Plaisanciers du Port de Saint Denis



Notre association est affiliée à l'UNAP-CM l'Union des Associations de Plaisanciers de Charente-Maritime.

REJOIGNEZ-NOUS

plaisanciers et amis du port

Nul besoin d'avoir un bateau pour adhérer à notre association.

Notre groupe est composé de personnes de tout âge dont le point de convergence est la passion pour les hommes, la mer, les bateaux et le magnifique Pays de Marennes-Oléron et en particulier le port de plaisance de Saint Denis d'Oléron.

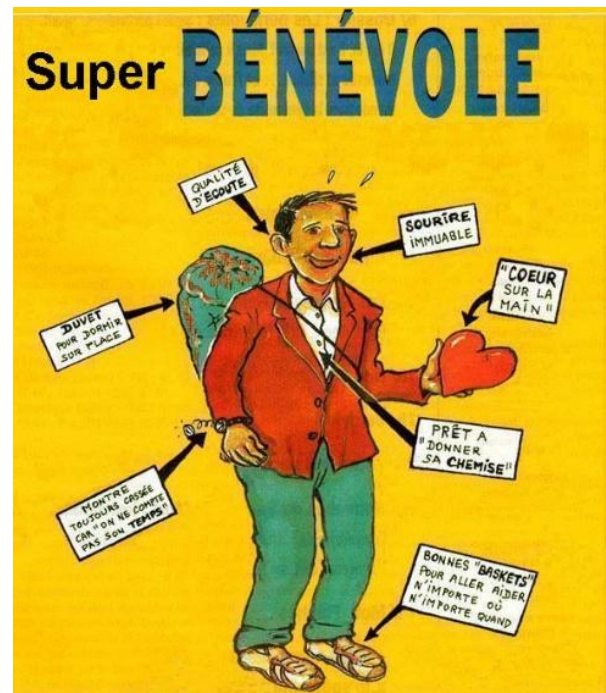


Les adhérents de l'APPSD s'engagent à faire un bon usage de la mer dans le respect du milieu marin. Ils s'engagent en outre, dans la limite de leurs

capacités et de celles de leur bateau, à porter secours et assistance à tout navigateur en difficulté qui en fait la demande. Ils sont solidaires et soutiennent par leurs dons les bénévoles de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, Station de La Cotinière.

Nous nous rencontrons régulièrement à l'occasion de manifestations diverses sur le port de plaisance de Saint Denis d'Oléron où nous privilégions l'esprit constructif, la courtoisie, la compétence, la transparence, tout cela dans un engagement désintéressé dans le souci de développer l'attractivité de notre port dans l'intérêt général.

- **Proposer aux adhérents et amis des activités telles que, sorties en mer, visites culturelles...**
- **Accueillir des groupes de navigateurs d'Associations amies venant d'autres ports.**
- **Participer à la notoriété du Port de Saint-Denis-d'Oléron en participant aux événements.**





Les sorties ABVT

« Au Bon Vouloir du Temps » Année 2025

Sortie du lundi 25 août 2025 :

Plage de Foulerot : Rendez-vous sur place vers 11h45. Apéritif offert par l'association puis pique-nique type auberge espagnole. Retour dans l'après-midi.

Sortie du mardi 9 septembre 2025

Par mer plate due à un vent de SO de 5 à 10 nœuds, un ciel bleu ensoleillé parsemé de quelques nuages légers, à fin marée montante pour bénéficier d'un courant favorable à l'aller puis d'une marée descendante au retour, pleine mer à 18h37 (coefficient 106), départ en début d'après-midi, destination le chenal de la Perrotine et le port de Boyardville.

Deux options de navigation :

- soit longer la côte de l'île d'Oléron, parcours le plus court en laissant le champ de filières à bâbord mais avec un courant plus capricieux et un vent moins régulier, ce que firent les deux bateaux à moteur GIMACOL de Bernard et Gilles et ANTHOM de Régis et Lucie, et le voilier ARA de Jean avec Fabienne et Françoise, parcours magnifique de 7 km de plages de sable bordées par la forêt des Saumonards.

- soit passer très au large en contournant le champ de filières et Fort Boyard, parcours plus long mais bénéficiant de courants et de vents plus réguliers ce que firent les trois autres voiliers KERADA de Jean Loup avec Marc, ROSMEUR de Dominique avec Michel et Françoise et le trimaran rapide d'Yves, ASTUCE 3, équipière Nathalie, le premier à avoir atteint les abords de Boyardville, parcours bénéficiant de la vue proche de l'île d'Aix et de Fort Boyard.

Autour de 17h, la remontée du chenal de la Perrotine très pittoresque, bordé tout au long de maisons et de bateaux amarrés et ceci à marée haute, coefficient 106, avec demi-tour au pont fut un vrai régal. Ainsi, l'amarrage, à contre-courant entre des bateaux amarrés, s'est fait plus facilement, même s'il restait délicat. L'aide du bosco de la capitainerie fut très précieuse notamment pour le trimaran très large et peu facile à manœuvrer au moteur.

Visite du port de plaisance et apéritif convivial sur le quai offert par l'APPSD.

Le retour amorcé vers 18h30, à la renverse, par marée descendante avec un vent de SO très fidèle fut très plaisant et agrémenté, pour les voiliers à l'arrivée tardive, d'un admirable spectacle sur le soleil couchant.

Jean Piveteau

Photos suivantes de Michel Chalaux et Lucie Jolly.





APPSD

Nos objectifs :

- Assurer, dans un esprit constructif, la représentation des plaisanciers auprès des autorités locales.
- Sensibiliser les plaisanciers à la sécurité en mer et sur le respect dû à la mer.

Nos actions :

- Représentation dans les instances locales (CLUPP) Station SNSM, etc.
- Représentation dans les instances Régionales et Nationales (UNAN-CM, FNPAM).
- Edition d'une lettre de l'APPSD et d'un Bulletin du plaisancier semestriel,
- Organisation d'une brocante annuelle sur le port
- Sorties Bateaux : « Au bon vouloir du temps » (ABVT),
- Accueil des associations de plaisanciers en visite ou en escale.

La fiche d'identité de l'association :

APPSD

RN n° W172001840

Association. Loi de 1901. Cotisation des adhérents

Association des Plaisanciers A.P.P.S.D.

La Capitainerie-Port de plaisance

17650 Saint Denis d'Oléron

Courriel : appsd17650@gmail.com

Précisez le destinataire

Site internet : appsd.fr

Rejoignez nos bénévoles !

Le bulletin du Plaisancier

Edition AVRIL 2026 N° 98

Directeur de la publication : Dominique Ben

Rédacteurs : Dominique Ben, Lucie Jolly

Photos : Adhérents APPSD

Mise en Page : Pierre Zizard/ Daniel Delidais

